

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 2025-043

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 ;

Considérant que l'échéance d'un contrat aidé en cours d'année scolaire engendre un accroissement temporaire d'activité alors qu'il convient d'admettre la nécessité de préserver l'organisation de travail déployée pour cette année scolaire.

Considérant l'opportunité en conséquence de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet, dans les conditions prévues à l'article L332-23 du code général de la fonction publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutive) ;

Le Conseil Municipal décide :

La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 24h/35èmes.

L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 5 mai 2025.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Vote : Pour : 19

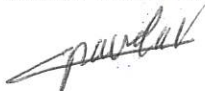
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Claude GRAVELAT

Le Maire,
Alain RENARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Prise en charge d'une action de formation
Délibération n° 2025-044

Vu la demande de formation d'un agent exerçant au sein de l'école sur des fonctions périscolaire de bénéficier d'un soutien financier pour le règlement des frais de formation ;

Vu les devis relatifs à la formation de l'UFEL pour deux actions de formation en avril 2025 (BAFA1) et juillet 2025 (BAFA3) ;

Vu la délibération relative à 2024/067 fixant les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation ;

Considérant l'opportunité de soutenir l'agent dans son projet professionnel et la pertinence de la qualification visée au regard des missions exercées au sein de la collectivité ;

Monsieur le Maire propose de procéder à la prise en charge financière de la formation l'agent avec le centre de formation UFCV (BAFA1 et 3) ;

Après discussion, le Conseil Municipal :

Valide l'opportunité de prise en charge financière de la formation avec mobilisation possible du compte personnel de formation de l'agent

Valide le coût des deux sessions de formation qui s'élève à **398 € TTC** et **470 € TTC** ;

Inscrit la dépense correspondante au budget principal, en section de fonctionnement, à l'article 6184 « Versement à des organismes de formation », fonction 020 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis puis l'éventuelle convention.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
Claude GRAVELAT

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Le Maire,



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre d'intervention des amendes de police pour la sécurisation d'une intersection entre la D132E2 et la D252
Délibération n° 2025-041

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental dans le cadre d'intervention des amendes de police pour la sécurisation de l'intersection entre la D132E2 et la D252, au Jard de Bourdillas, par la création d'un plateau surélevé dont le coût total des travaux HT est de 32 980.31€ (43 534.01 € TTC).

Cette opération est réalisée conjointement avec la Mairie de Saint-Christoly de Blaye qui prévoit, pour sa part, de solliciter également cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter le Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre d'intervention des amendes de police ;
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT :	18 139.18 €
- Dépenses TTC :	21 767.02 €

Recettes d'investissement :

- Conseil Départemental :	8 779.36 €
- FCTVA (16,404 %) :	3 570.66 €
- Autofinancement :	9 417.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant.

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT

Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Signature d'un acte de servitude avec la société ENEDIS
Délibération n°2025-042

Monsieur le Maire rappelle les conventions signées entre la commune et la société ENEDIS pour la pose d'un câble souterrain dans la rue de la cité des Ecureuils, les travaux de la résidence SCCV OLIVAL et la construction du restaurant scolaire en 2022.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de publier au service de publicité foncière l'acte authentique regroupant les trois conventions ENEDIS, permettant l'inscription définitive des servitudes sur les parcelles. Il indique également que les frais notariaux sont pris en charge par ENEDIS et que les indemnités dues par cette dernière seront versées à la commune par le notaire lors de la signature de l'acte ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 17 en date du 30 janvier 2020, autorisant la signature de la convention ENEDIS n° DC26/048792 relative à l'enfouissement d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle ZS 391 située dans la résidence Les Ecureuils ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 64 en date du 11 juin 2020 autorisant la signature de la convention ENEDIS n° DC26/042864 pour le passage d'une canalisation souterraine électrique sur la parcelle AB 47 située rue des Vignes servant à alimenter la résidence SCCV OLIVAL ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 78 en date du 25 août 2022 autorisant la signature de la convention ENEDIS n° DC26/068050 pour le déplacement de la ligne HTA situé sur la parcelle AB 47, dans le cadre de la construction du restaurant scolaire et le déplacement du poteau Enedis rue des Vignes ;

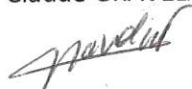
Après délibérations, le conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte authentique de servitude confirmant les trois conventions précitées ;
- Mandate Me SANTOS-MAUVEZIN, notaire à Saint Savin, pour représenter la commune ;

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Claude GRAVELAT



Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Participation de la commune aux voyages scolaires et aux frais d'hébergement des personnels accompagnateurs pour deux voyages de l'école élémentaire

Délibération n° 2025-039

Vu la délibération n° 106/2023 ;

Vu les demandes de subvention pour 2 voyages au titre de 2025 pour l'école élémentaire en date du 17 mars 2025 ;

Considérant que le conseil municipal a validé une participation financière aux voyages scolaires avec nuitée à hauteur de 18 € par jour et par enfant à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi que la prise en charge des frais d'hébergement liés aux personnels accompagnateurs par la délibération ;

Considérant la sollicitation par deux courriers en date du 17 mars 2025 de subventions en faveur de l'organisation de deux voyages en Dordogne ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

• Octroie une subvention de 18 € par jour et par enfant, soit

- 2970 € (55 enfants x 18 € x 3 jours) pour le voyage scolaire des enfants de CM1 à Montignac en Dordogne, les 21, 22 et 23 mai 2025 ;
- 2808 € (52 enfants x 18 € x 3 jours) pour le voyage scolaire des enfants de CM2 à Saint-Geniès en Dordogne, les 23, 24 et 25 juin 2025

D'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal 2025 en section de fonctionnement, à l'article 6573610 « Subvention de fonctionnement aux caisses des écoles » et à l'article 6251 « Voyages, déplacements et missions ».

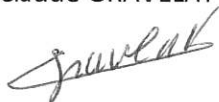
Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT



Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Rapport des transferts de charges et attribution de compensation 2025
Délibération n°2025-040

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées validé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde le 20 février 2025.

Celui-ci fait ressortir pour l'année 2025, une attribution de la dotation de compensation à verser à la CCLNG de 359 864,99 € calculée de la façon suivante :

- ADS 2023 (instruction de l'urbanisme) :	18 828,96 €
- Dématérialisation de l'instruction de l'urbanisme :	659,00 €
- Participation SDIS (base 2016) :	37 146,03 €
- Participation au Syndicat de la Saye (base 2017) :	1 675,99 €
- Participation au Syndicat du Moron (base 2017) :	15 144,00 €
- Participation au Syndicat de la Livenne :	450,00 €
- Participation au Service Technique Commun :	338 528,01 €
- Compétence Sport :	61 224,00 €
Soit un total de dépenses transférées de :	473 655,99 €
- Dotation de compensation (base 2015) :	113 791,00 €
Soit une dotation de compensation négative de :	359 864,99 €

Le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport d'évaluation des transferts de charges 2025, tel qu'annexé à la présente ;
- Inscrit la dépense correspondante, en section de fonctionnement, à l'article 739211 « Attribution de compensation », fonction 020 « Administration générale ».

Vote :

Pour : 19

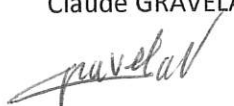
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT

Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 Avril 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Participation financière des communes adhérentes au titre du budget annexe du « RASED » 2025
Délibération n° 2025-037

Vu la convention de partenariat signée entre les communes adhérentes au RASED en date du 30 décembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances, Administration Générale, Economie », le Conseil Municipal, du fait des excédents budgétaires 2024 propose de ne pas appeler la participation financière des communes adhérentes au fonctionnement du RASED pour l'année 2025 ;

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT



Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 Avril 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Recherche de financement en vue de la souscription d'un emprunt permettant la mise en œuvre des travaux de rénovation de l'école et de l'agrandissement du cimetière
Délibération n° 2025-038

Vu l'ordre du jour du conseil municipal ;

Vu la proposition de budget principal soumis au point de l'ordre du jour ;

Monsieur le Maire expose l'opportunité de recourir à un emprunt d'un montant global de 290 000 € afin de permettre la réalisation des deux projets susmentionnés.

Monsieur le Maire précise que tenant compte du contexte économique et de l'état d'avancée des projets, le recours immédiat à l'emprunt n'est pas une nécessité impérieuse.

Monsieur le Maire souligne néanmoins l'intérêt d'étudier soigneusement les possibilités de financement existantes sur le marché en amont des besoins.

Monsieur le Maire rappelle la nécessaire approbation future du conseil municipal avant toute souscription de crédit.

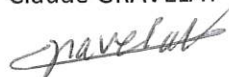
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à contacter les établissements bancaires afin d'étudier les possibilités de financement par l'emprunt d'une partie des opérations de rénovation de l'école et d'agrandissement du cimetière.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0

Contre : 5 (Mme JOINT, M. RECAPPE, M. DAVY, Mme JACQUES, Mme REVERS)

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT



Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Alain RENARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 Avril 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Vote du budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2025

Délibération n° 2025-035

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances, Administration Générale, Economie » vote le budget « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	334 685,00 €	334 685,00 €
INVESTISSEMENT	380 714,00 €	380 714,00 €
TOTAL	715 399,00 €	715 399,00 €

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE : Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT

Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 Avril 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Vote du budget annexe « RASED » 2025

Délibération n° 2025-036

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances, Administration Générale, Economie » :

Vote le budget « RASED » 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 058,74 €	7 058,74 €
INVESTISSEMENT	4 600,00 €	4 600,00 €
TOTAL	11658,74 €	11658,74 €

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT



Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 Avril 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Délibération n° 2025-033

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La commission « Finances, Administration Générale, Economie », réunie le 27 mars, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A vote les taux d'imposition 2024 du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	36,20 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	48,36 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :	12,58 %

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

➤

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT



Le Maire,
Alain RENARD.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

OBJET : Objet : Vote du budget principal 2025
Délibération n°2025-034

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances, Administration Générale, Economie » :

- Vote le budget principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 914 409.05 €	3 914 409.05 €
INVESTISSEMENT	2 628 507.90 €	2 628 507.90 €
TOTAL	6 542 916.95 €	542 916.95 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0
Mme JACQUES, Mme REVERS)

Contre : 5 (Mme JOINT, M. RECAPPE, M. DAVY,

Monsieur le Maire donne lecture des subventions allouées aux associations, tel que proposé par la commission « Information, Animation locale, Associations ». Le Conseil Municipal valide l'état des subventions joint au budget :

VOTE : Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Claude GRAVELAT



Le Maire,
Alain RENARD



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE SAINT-SAVIN DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués les vingt-huit mars, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, ONOO Cédric, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) : Mmes PUCHAUD-DAVUD Véronique, RIVES Magali, M. LUBAT Claude, Mme RUBIO Julie a donné pouvoir à M. MIGNER Philippe, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. LUCIEN Stéphane a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc

SECRETAIRE DE SEANCE : GRAVELAT Claude

Objet : Restauration d'un tableau historique mis en dépôt par l'état
Délibération n° 2025-045

Vu le devis de l'entreprise Neveu pour dépose puis repose d'un tableau de l'église pour un montant de 4010.56€ ;

Vu le devis de l'Atelier Les Faures pour la rénovation d'un cadre du XIXe siècle en bois pour un montant de 2217.60 € ;

Vu le devis de l'Atelier Les Faures pour les interventions conservatrices et restauratrice pour une peinture à l'huile sur toile de lin du XIXe siècle pour un montant 1512.00€

Considérant l'importance de cette œuvre pour le patrimoine culturel et historique de la commune de Saint-Savin ;

Considérant l'enjeu de la préservation inhérent à ce type d'œuvre d'art et les nécessaires actions propres à leur restauration et leur conservation ;

Considérant la prévision de dépense dans le budget préalablement voté et l'opportunité retenue respectivement en commissions « finances » et « patrimoine » ;

Monsieur Le Maire propose la mise en œuvre du projet de restauration du tableau historique présent à l'église de Saint-Savin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des 3 devis susvisés pour un montant total de **7740.16€**.

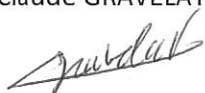
Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Claude GRAVELAT



Le Maire,
Alain RENARD

